



Photo : Hubert Simard

Lettre d'information

Juin 2005

# Le mot du président

Les douze derniers mois ont été parmi les plus occupés de l'histoire récente du MCI.

L'été dernier, notre projet « Opération santé du lac – phase I », sous la direction d'un de nos administrateurs, Robert Benoit, a établi – en respectant l'échéancier et le budget – un diagnostic du lac parmi les plus exhaustifs et les plus onéreux jamais faits jusqu'à maintenant. Si vous désirez consulter les résultats de l'ensemble ou encore d'une portion précise du lac, vous n'avez qu'à visiter notre site Web ou à commander le CD contenant une copie du rapport.

L'été qui s'annonce sera celui de « l'Opération santé du lac – Phase II » (celle dite des actions concrètes). Du travail sur le terrain et d'autres initiatives sont prévus.

En décembre dernier, le ministre Thomas Mulcair a convoqué des audiences publiques sous l'égide du BAPE dans le dossier de l'échange de terrains proposé à l'intérieur des limites du parc national du Mont-Orford. A ce stade, Gisèle Lacasse Benoit, vice-présidente du MCI, s'est mise à la tête d'une

coalition d'organisations écologiques opposées à l'idée d'un promoteur d'échanger des parcelles du territoire du parc afin de faciliter un gigantesque projet immobilier à l'intérieur de celui-ci.

C'est une somme considérable d'efforts et de temps qui est engloutie dans ce genre de combat, sans compter l'argent requis. En tout, les administrateurs du MCI ont passé plus de 202 heures aux audiences courantes et supplémentaires. Et ce calcul ne tient pas compte des heures passées par Madame Lacasse Benoit à rédiger un mémoire de 51 pages adressé aux commissaires et à faire une pétition qui compte plus de 8 000 signatures. J'aimerais remercier nos nombreux adhérents qui ont signé cette pétition et recruté d'autres gens dans ce but. Votre soutien nous a fait chaud au cœur quand nous en avions besoin.

La décision du BAPE a été annoncée dans les médias comme une défaite du promoteur. Même si c'est encourageant, nous attendons toujours la décision du gouvernement au moment d'aller sous presse.

Le dossier du site d'enfouissement de Coventry, au Vermont, a reçu l'aval des autorités de cet État. Nous n'avons pas pu obtenir l'appui du ministre Stéphane Dion et de la Commission mixte internationale. Selon le ministre, les lois du Vermont en matière de gestion des déchets sont plus rigoureuses que celles du Québec. Selon nous, un site d'enfouissement n'a pas sa place près des rives

du lac Memphremagog parce que des fuites vont se produire. Nous continuerons à nous opposer à tout agrandissement du site.

Nous vous invitons cordialement à visiter notre site Web, version 2.0, revu et amélioré : nous espérons que vous apprécierez les changements et l'information qui s'y trouve sur de multiples sujets concernant le lac. Nous espérons que vous aimerez aussi la nouvelle présentation de notre bulletin d'informations. Lorsque vous remplirez votre bulletin d'adhésion, n'hésitez pas à inscrire votre adresse courriel : c'est promis, il n'y aura pas d'envoi de pourriels !

Je quitterai mon poste de président lors de notre assemblée annuelle des membres en août. Les deux dernières années ont été agitées et nous avons eu du succès dans de nombreux dossiers. Pour ces succès, je dois beaucoup à tous nos généreux administrateurs qui ont donné sans compter leur temps, leurs efforts et leurs bons conseils.

En conclusion, au nom des membres du conseil d'administration, je tiens à vous exprimer notre plus sincère appréciation pour l'appui que vous, les adhérents du MCI, nous donnez si généreusement, tant moralement que financièrement.

*Donald Fisher*  
Président

## Protection du Parc national du Mont-Orford

*Au moment d'écrire ces quelques lignes la décision du Conseil des ministres concernant l'avenir du parc national du Mont-Orford n'a pas encore été prise.*



photo : Hubert Simard

Page 3

## Opération Santé du lac Memphremagog (Phase I)

*Le MCI est fier d'annoncer la parution du rapport de l'étude Opération santé du lac (Phase I) qui a été effectuée en collaboration avec le RAPPEL et l'Université de Sherbrooke.*



photo : Jacques Boisvert

Page 2

## Assemblée générale

*Cette année, l'assemblée générale des adhérents du MCI aura lieu le samedi 6 août, à 9h30 du matin à l'hôtel de ville de la municipalité d'Austin, 21 chemin Millington, Austin. Venez nous y rencontrer et aborder les sujets qui vous tiennent à cœur.*



photo : Hubert Simard

## Site Web du MCI [www.memphremagog.org](http://www.memphremagog.org)

Pour obtenir plus d'information au sujet de l'action du MCI, veuillez consulter notre site Web. Vous y trouverez, entre autres rubriques, la version intégrale du rapport de la phase I de l'Opération Santé du lac, en plus d'une version intégrale du mémoire présenté par le MCI au BAPE sur le Mont-Orford.

## Opération Santé du lac Memphrémagog (Phase I) : résultats annoncés

Le MCI est fier d'annoncer la parution du rapport de l'étude Opération santé du lac (Phase I) qui a été effectuée en collaboration avec le RAPPEL et l'Université de Sherbrooke. Cette phase, pourvue d'un budget de 60 000 \$, a été réalisée grâce à la contribution de nombreux donateurs, du ministère des Pêches et Océans Canada et du programme carrière-été du ministère des Ressources humaines Canada.

### L'étude

Cette étude, commandée par le MCI, fait le bilan de l'état de santé du lac Memphrémagog en tenant compte de divers paramètres : **état du littoral, état de la rive, qualité des eaux profondes et qualité des tributaires**. À l'été 2004, une équipe du RAPPEL composée de biologistes et d'étudiants en écologie appliquée a parcouru et fait l'inventaire des 120 kilomètres du littoral (zone peu profonde) de la partie québécoise du lac, et ce, à trois profondeurs d'eau différentes (1m, 2m et 3m). Des données relatives aux sédiments (type et épaisseur), aux plantes aquatiques (densité et espèces), aux algues sur le fond (densité du périphyton) et au degré d'artificialisation des rives ont été récoltées à chacune de ces trois profondeurs sur des portions riveraines mesurant environ 100 mètres de long et 2 mètres de large. En tout, approximativement **3 000 portions de littoral** ont été inventoriées et géo-référencées.



Photo: Jacques Boisvert

Les données obtenues ont ensuite été complétées par une synthèse de littérature concernant les analyses de qualité des eaux profondes du lac et de ses tributaires réalisées au cours des dernières années, respectivement par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MENV) et par la MRC de Memphrémagog.

### Les résultats

Les résultats de l'Opération santé du lac (Phase I) montrent que le lac Memphrémagog présente, à certains endroits, des **symptômes d'eutrophisation prématurée**. Les secteurs **Baie de Magog, Southière-sur-le-lac, Trois Soeurs, Baie Fitch (Baie Longue) et Baie Fitch (Nord-Est)** constituent les principaux secteurs où il faudra prioritairement s'appliquer à réduire les sources de dégradation. Plus précisément, **rente-deux zones** ont été identifiées comme étant problématiques. Par ailleurs, les endroits en meilleure santé ou peu perturbés (zone centrale du lac au niveau du Mont Owl's Head) commencent à montrer certains signes de dégradation. Par exemple, on y observe un dépôt de matières organiques qui s'accumulent sur les roches (symptôme d'un envasement en cours).

Le lac Memphrémagog subit des **pressions humaines** qui dépassent ses capacités d'absorption et qui le font vieillir prématurément. Suite à ce constat, il importe d'agir rapidement pour réduire les sources de sédiments et de nutriments qui dégradent actuellement le lac afin de préserver ses rôles écologiques ainsi que les usages qu'il offre. À cet effet, le rapport de l'Opération comprend également une liste de recommandations visant à contrôler l'érosion des rives et des sols du bassin versant et à réduire les apports en éléments nutritifs. **Tous les intervenants du milieu**, qu'ils soient riverains, gestionnaires du territoire (municipalités, MRC, gouvernement), agriculteurs, forestiers, entrepreneurs ou utilisateurs du lac se doivent d'agir en concertation. Ces intervenants peuvent tous mettre à exécution différentes actions concrètes pour limiter leurs propres impacts nocifs sur le lac. Une attention particulière doit être portée à la **protection et à la restauration des rives**, à la **gestion des fossés**, à la **gestion des eaux**

**usées** ainsi qu'à l'**utilisation des fertilisants** à proximité du lac et de ses tributaires. Selon les mesures prises, on peut espérer freiner la dégradation du lac Memphrémagog et même, à plus long terme, améliorer son état de santé. En plus d'agir au niveau des régions prioritaires, il faut également agir à titre préventif et prendre des mesures pour éviter la dégradation des zones encore en bonne santé ou peu dégradées. D'autant plus que, si la dégradation est moins sévère, il devient plus facile de l'arrêter et même de restaurer les milieux victimes de dégradation.

### En action

Une fois ce bilan de santé dressé, le MCI a débuté la Phase II de l'Opération. Cette phase consiste à élaborer un plan d'action, à approfondir les connaissances sur les secteurs prioritaires ainsi qu'à restaurer les rives du lac. À cet effet, le 7 mai dernier, le MCI a organisé un colloque, réunissant les maires, échevins et inspecteurs municipaux concernés par le lac Memphrémagog, afin d'aborder des pistes de solutions potentielles. Le MCI organisera également, le 18 juin prochain, une rencontre similaire avec une quarantaine d'associations présentes sur les rives du lac Memphrémagog. De plus, à l'été 2005, une campagne de sensibilisation à la restauration des rives sera menée dans la région. Un schéma d'action global pour l'eau (programme SAGE) sera réalisé en collaboration avec le RAPPEL dans le secteur Baie Fitch (Nord-Est). Finalement, un projet de maîtrise portant sur les secteurs de Southière-sur-le-lac et de la Baie de Magog sera réalisé en collaboration avec l'Observatoire de l'Environnement et du Développement Durable de l'Université de Sherbrooke.

Les personnes qui souhaitent obtenir de plus amples informations concernant l'Opération santé du lac - Phase I peuvent s'inscrire à l'adresse Internet suivante : [www.memphremagog.org](http://www.memphremagog.org). L'étude est également disponible sur disque CD et on peut se la procurer pour un montant de 8.00\$ (incluant la livraison) en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [info@memphremagog.org](mailto:info@memphremagog.org).

Robert Benoit  
Administrateur

## Numéros de téléphone utiles :

**Ministère de l'environnement de l'Estrie :**  
(819) 820-3882 ou communiquez toute apparence d'infraction à  
Robert Goulet : (819) 820-3882 poste 264

**Urgence environnement :** (866) 694-5454

**Urgence Faune :** (800) 463-2191

**Patrouille nautique de la MRC Memphrémagog :**  
(819) 620-7669 / (819) 821-0435

## Inspecteurs municipaux :

**Austin**  
Stephen Nicholson : (819) 843-2388

**Potton**  
Marie-Claude Lamy : (450) 292-3313

**Ville de Magog**  
Sylvain Thomas, chef de service,  
Christian Lamoureux : (819) 843-7106

**Ville de Magog, Secteur canton de Magog**  
Daniel Charron  
Daniel Couture : (819) 843-3286

**Canton de Stanstead**  
Luc Savard : (819) 876-2948

**Ogden**  
Gilles Bélanger : (819) 876-7117

**Ville de Stanstead**  
Julie Desnoyers : (819) 876-7181



Au moment d'écrire ces quelques lignes la décision du Conseil des ministres concernant l'avenir du parc national du Mont-Orford n'a pas encore été prise.

Voici un bref résumé des derniers mois concernant cet important dossier.

En décembre 2004 le ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, Monsieur Thomas J. Mulcair, donnait un mandat d'enquête au Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) afin d'obtenir une réponse à la question suivante : Quelles sont les répercussions d'un échange de terrain sur la biodiversité et l'intégrité du parc national du Mont-Orford ?

La première partie des audiences a eu lieu du 13 au 15 décembre 2004. Cette première partie était consacrée aux présentations des promoteurs et du ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs.

La deuxième partie des audiences s'est tenue du 1<sup>er</sup> au 4 février 2005. Les associations et individus intéressés y présentaient leur mémoire.

Le 15 mars 2005 le BAPE devait rendre son rapport au ministre Mulcair. Huit jours après, soit le 23 mars 2005, le ministre Mulcair rendait public ce rapport. Ce même jour, des administrateurs du MCI et quelques auteurs de mémoires ont déposé une pétition qui comptait alors 7 241 signatures. Aujourd'hui le Regroupement a recueilli plus de 8 300 signatures demandant le respect de la *Loi sur les parcs*.

Le BAPE<sup>1</sup> concluait que, sous divers aspects, l'échange de terrains de même que la construction d'unités d'hébergement qui y est associée porteraient atteinte à l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford. La commission souligne aussi qu'il conviendrait que la *Loi sur les parcs* soit précisée de façon à lever l'ambiguïté perçue par la population quant à la volonté du législateur de préserver la permanence accordée à la protection d'un territoire.

La commission a émis douze avis dont voici quelques extraits :

Avis 2 : « ...en raison d'un inventaire biophysique incomplet, rien ne garantit que l'échange de terrains proposé n'aurait pas de répercussions sur le maintien de la biodiversité. »

Avis 3 : « ... ouvrirait dans le secteur du pied des pentes de ski alpin et du ruisseau Castle un nouveau front aux pressions anthropiques contraires aux objectifs de conservation d'un parc. »

Avis 4 : « ... l'implantation d'unités d'hébergement au-delà d'une certaine altitude pourrait altérer l'intégrité du paysage naturel du parc national du Mont-Orford. »

Avis 6 : « ... le secteur du Ruisseau Sinueux devrait être protégé intégralement parce qu'il supporte une communauté forestière qui, en raison de sa composition et de son âge, est unique dans le parc national du Mont-Orford. »

Suite à la recommandation de la commission, le ministre Mulcair a mis sur pied une table d'harmonisation afin d'examiner d'autres options qui pourraient se révéler acceptables pour l'ensemble des citoyens et qui recevraient une large approbation sociale.

Le rapport du BAPE est suffisamment complet et clair pour empêcher toute atteinte à l'intégrité écologique et territoriale du parc.

Le MCI a pris position pour faire respecter la Loi sur les parcs et l'esprit de cette loi qui protège en permanence ces territoires. Le territoire d'un parc national doit être inviolable, c'est une règle sociale que nous avons adoptée et qui ne doit être transgressée pour aucune raison.

Par ailleurs, le centre de ski et le développement proposé sont situés le long du ruisseau Castle, un des affluents importants qui se déversent dans la Baie de Magog. Le projet exigerait la coupe d'un minimum de 180 acres de forêts matures, dont 40 acres de coupes à blanc, entraînant une modification du système hydrique du ruisseau Castle tout en causant des torts irréparables à ce tributaire important du lac Memphrémagog.

L'avenir de ce dossier est maintenant entre les mains des politiciens.

Pour terminer, nous espérons que la décision du gouvernement sera guidée par l'esprit de sa propre *Politique de développement durable*, telle qu'exprimée par le premier ministre Jean Charest : « Nous prenons des décisions aujourd'hui en pensant à nos enfants et au Québec que nous allons leur léguer. »<sup>2</sup> En somme, il s'agit d'une vision à long terme plutôt que d'une vision à court terme offrant des promesses douteuses de bénéfices économiques à court terme.

Gisèle Lacasse Benoit  
Vice-présidente

Pour consulter le rapport complet :  
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape209.pdf>

<sup>1</sup> QUÉBEC. Mars 2005. Bureau d'audiences publiques en environnement. Rapport 209. *Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford*.

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, Nov. 2004. *En bref, BRILLER parmi les meilleurs. Plan de développement durable du Québec*

## Cercle du patrimoine

Le MCI tient à souligner la générosité des membres du cercle du patrimoine au cours des années 2004 et/ou 2005.

## Coventry

Il semble que les sites d'enfouissement géants continueront de menacer la santé du lac Memphrémagog.

D'abord, il y a eu le site Bestan près de Magog qui, après avoir fait face à une opposition politique et publique féroce, a maintenant presque cessé ses activités. Puis, l'an passé, les autorités de l'État du Vermont ont reçu une demande de la part de la compagnie *New England Waste Services of Vermont* (NEWSVT) qui administre un site d'enfouissement situé en bordure de Newport afin d'augmenter le volume dudit site de 217 000 tonnes métriques à 335 000 tonnes métriques. Voilà qui fait beaucoup de déchets et une augmentation considérable du volume traité par un site d'enfouissement qui, selon nous, ne devrait même pas se trouver à un tel endroit et qui devrait plutôt être fermé vu le danger qu'il constitue à long terme pour la santé du lac Memphrémagog.

Nos préoccupations s'inscrivent d'ailleurs dans une vision à long terme. La NEWSVT propose la dernière technologie incluant des membranes doubles et une inspection à intervalle régulier de la nappe phréatique environnante. Ce qu'elle ne peut garantir, c'est que cette technologie continuera à être efficace dans un avenir lointain tandis que la nature toxique de la matière enfouie perdurera dans le sol. Cette façon de contenir les déchets n'existe que depuis trop récemment pour avoir fait ses preuves et c'est pourquoi nous demeurons méfiants et croyons qu'elle peut potentiellement affecter le lac de nos enfants et petits-enfants.

La MRC Memphrémagog s'est jointe à la municipalité de Sherbrooke pour s'opposer à cette demande et elles ont reçu toutes deux le statut d'intervenant lors des audiences. Le MCI a décidé de les appuyer dans leurs démarches et nous avons suivi les débats durant toute l'année.

La NEWSVT a reçu récemment la permission d'agrandir le site d'enfouissement et d'augmenter le volume qui y est traité. De nombreuses conditions importantes ont néanmoins été imposées à la compagnie, incluant la mise de côté d'un montant de 1\$ par tonne enfouie. Ce montant sera versé dans un fonds de gestion à long terme destiné à la surveillance et au nettoyage en cas de fuites du site lorsque celui-ci aura cessé d'opérer.

La compagnie est allée en appel en ce qui a trait à cette clause du 1\$ par tonne. Vous pouvez suivre les derniers développements à l'adresse Internet suivante : [www.memphremagog.org](http://www.memphremagog.org).

*Wilder Lewis*  
Vice-président

## Membership 2005

L'an dernier, une fructueuse campagne de recrutement auprès des résidents d'Austin, d'Ogden, du Canton de Stanstead et de Newport a permis d'augmenter de 40 % notre *membership*. Cette année nous poursuivons notre campagne de recrutement auprès des citoyens de Magog et de son Canton ainsi qu'à Potton. La santé financière de notre organisme dépend entièrement de ses adhérents, c'est pourquoi nous mettrons tous les efforts afin de faire connaître le MCI auprès des résidents et des utilisateurs du lac.

Le conseil d'administration tient à vous remercier très sincèrement de votre appui financier qui soutient notre action. Un merci tout spécial aux membres qui ont joint le Cercle du Patrimoine et à ceux qui ont contribué spécifiquement au financement de l'Opération Santé du Lac. Ces appuis financiers nous ont permis d'atteindre nos objectifs.

Aidez-nous à augmenter le nombre de nos adhérents en invitant un voisin ou un ami à devenir membre du Memphrémagog Conservation. Cette modeste contribution ajoutée aux efforts déployés par nos

bénévoles est bien minime pour protéger ce site exceptionnel et irremplaçable qu'est le majestueux Memphrémagog et ses environs. N'oublions pas que la santé économique de notre région, fortement axée sur la villégiature, passe d'abord par la préservation de la qualité environnementale du milieu naturel.

*Gisèle Lacasse-Benoit*  
Vice-présidente

## Patrouille du lac 2004-2005

Les patrouilleuses du MCI ont été très occupées durant la saison 2004, ayant visité de nombreux riverains, des marinas et des quais publics tout en participant à activités communautaires. Elles ont aussi visité les camps d'été, afin de communiquer un message environnemental à ce groupe d'âge important. Elles ont rencontré beaucoup de monde, ce qui leur a permis de discuter de nombreux dossiers affectant le lac tout en informant. Les patrouilleuses ont aussi fait de la vente d'articles promotionnels, du recrutement d'adhérents, tout en distribuant de l'information et des dépliants. Elles ont en plus participé à un programme d'échantillonnage d'eau pour le compte du ministère de l'Environnement tout en contribuant à l'Opération santé du lac 2004.

Les activités de la patrouille du lac durant la saison 2005 seront concentrées sur la promotion, la qualité d'eau et l'échange d'information. La patrouille passera plus de temps du côté américain qu'auparavant afin d'y augmenter la présence du MCI. De plus, les patrouilleuses circuleront davantage à l'intérieur des terres pour améliorer leurs chances de rencontrer les riverains qui fréquentent moins le bord du lac. Elles analyseront aussi la croissance des plantes aquatiques et l'apport en sédiments à cinq endroits désignés dans les recommandations de l'Opération santé du lac 2004.

Dans le passé, plusieurs personnes ont exprimé leurs inquiétudes au sujet des infractions aux règlements protégeant le lac et ses rives. Ce n'est pas le mandat des patrouilleuses d'affronter les contrevenants. Il est d'ailleurs souvent trop tard pour réagir lorsqu'elles arrivent. Dans la plupart des cas, leur rôle est d'indiquer aux témoins les recours qui leur permettront d'agir et de prévenir les autorités. Dans certains cas, la patrouille communiquera les plaintes aux inspecteurs municipaux. De plus, les patrouilleuses font souvent face à des demandes de renseignements sur de nombreux sujets tels que la protection et la restauration des rives, les pesticides, les dernières nouvelles des événements autour du lac, etc. Des dépliants répondant à ces questions seront de nouveau distribués cette année. Quelques réponses se trouvent aussi sur le site Web du MCI.

Nous vous prions d'accueillir chaleureusement nos patrouilleuses si elles passent par chez vous. Si vous désirez les rencontrer, veuillez téléphoner au (819) 620-3939 ou encore, contactez Pat Trudel au (450) 292-3550.

*Pat Trudel*  
Administrateur

## Membres en poste du conseil de MCI

Les membres du conseil d'administration 2004-2005 :

**Donald Fisher**  
Président  
Austin  
(819) 843-4102

**Tom Fletcher**  
Secrétaire  
Magog  
(819) 868-8890

**Odette Drouin**  
Potton  
(450) 292-5565

**Madeleine Saint-Pierre**  
Austin  
(819) 843-6063

**Gisèle Lacasse Benoit**  
Vice-présidente  
Austin  
(819) 868-1369

**Robert Benoit**  
Austin  
(819) 868-1369

**Matthew Farfan**  
Stanstead  
(819) 876-5987

**Pat Trudel**  
Potton  
(450) 292-3550

**Wilder Lewis**  
Vice-président  
Austin  
(450) 538-2096

**Jacques Charbonneau**  
Magog  
(819) 847-0992

**Louise Lapointe**  
Magog  
(819) 868-1830

**John Ward**  
Newport  
(802) 334-6022

**Jean-Claude Duff**  
Trésorier  
Austin  
(819) 843-2131

**Andy Cowell**  
Georgeville  
(819) 847-0668

**Jan Lundgren**  
Austin  
(450) 292-3964

**David Monty**  
Austin  
(819) 847-2600

*Vous pouvez  
nous contacter à  
[info@memphremagog.org](mailto:info@memphremagog.org)*

**Bruno D'Anglejan**  
Georgeville  
(819) 843-6365